



## Aide sociale en maison de retraite

Par **biscotte**, le **23/02/2018** à **11:17**

Bonjour

ma mère vient de rentrer en maison de retraite jusqu'à ce jour elle hébergeait ma sœur célibataire, aujourd'hui j'apprends cela par la maison de retraite qui me demande de me porter caution au titre de la pension alimentaire de 45,00 €, ma mère a en pleine propriété une partie de sa maison et nous étions d'accord pour la vendre si besoin, elle a été estimée et j'ai signé le mandat à l'agent immobilier mais elles me prétextent qu'elles ne pouvaient pas la vider, je n'ai aucun contact avec elles depuis 25ans, la possibilité de vendre m'a été demandée par un avocat quand elles y habitaient encore.

J'ai donc répondu à la maison de retraite de voir assistante sociale et de demander aide sociale et tuteur puisqu'il y a du bien, je ne veux rien payer vu comment j'ai été tenu à l'écart jusqu'à ce jour. A quoi dois je m'attendre ? l'aide sociale comble-t-elle tout le dû à la maison de retraite ?

Merci de me renseigner.

Par **amajuris**, le **23/02/2018** à **18:53**

bonjour,

il existe un devoir de secours entre les parents et enfants.

votre mère peut donc vous demander ainsi qu'à votre sœur de l'aider à payer sa maison de retraite.

vous pouvez refuser mais votre mère pourra faire la demande à un tribunal.

ce n'est pas à la maison de retraite de s'occuper des formalités pour demander une aide

sociale mais à ses enfants.

impossible de répondre si l'aide sociale va payer entièrement la maison de retraite.  
dans votre situation, la vente de la maison est une solution mais je pense que sa propriété est répartie entre votre mère et ses enfants.

la location du bien serait une solution, si elle est occupée par votre soeur, elle doit payer à vous et à votre mère, une indemnité d'occupation.

vous mentionnez un tuteur, votre mère est-elle placée sous tutelle ?

certaines aides sociales sont à rembourser au décès de la personne aidée.

salutations

Par **biscotte**, le **24/02/2018** à **17:28**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse

ma sœur habitait avec ma mère jusqu'à maintenant ,un avocat la conseille et elle vient de quitter la maison pour un appartement,la maison n'a pas été entretenue elles n'ont fait aucun frais depuis 10ans et donc inlouable ,elles étaient d'accord pour la vendre( par avocats interposés car elle m'avez déjà demandé une pension alimentaire)mais reculent pour signer mandat aux agents immobiliers( maison en indivision ma mère ,ma sœur et moi qui doit recevoir que le minimum obligatoire soit environ 1/6 je pense!)

une assistante sociale s'est occupée de les loger l'une maison de retraite ,l'autre appartement ,mais je trouve que l'aide sociale est le mieux m<sup>^</sup>me avec retour sur succession mais je ne peux m'en occuper n'ayant aucun renseignement ,la maison de retraite n'a pas voulu me donner nom de l'assistante sociale,il me reste à attendre ce qu'elles me préparent!! j'ai refusé de participer au coût la MR

J'espère ne pas avoir à participer puisque ma mère a 50% du bien en garantie ,comment l'aide sociale procède ? Merci